



APPEL A CANDIDATURES

ATTRIBUTION D'UN ETAL VACANT DANS LES HALLES DE MEZE

A Mesdames et Messieurs les Commerçants, titulaires d'un étal ou inscrits sur la liste d'attente ou intéressés pour obtenir un étal dans les Halles de la ville de Mèze.

Circulaire relative à l'attribution d'un emplacement réservé disponible dans les Halles de la ville de Mèze.
La présente circulaire a pour objet conformément à l'article 6.2 du règlement des Halles de la Ville de Mèze de porter à la connaissance des commerçants déjà titulaires d'un emplacement ou inscrits sur la liste d'attente concerné ou intéressés, la disponibilité d'un étal :

ETAL n°16 d'une superficie de 15 m²

Vous trouverez en annexe à la présente circulaire, le plan matérialisant la localisation et les dimensions de cet emplacement.

Afin de pouvoir procéder à cette attribution les commerçants, devront en faire officiellement la demande à Monsieur le Maire de la Ville de Mèze, Service Commerce - rue de la Cave Coopérative à MEZE (34140), avant le **lundi 30 mai 2022 à 17h00**.

Cette demande écrite, accompagnée de la photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du passeport, devra préciser :

- l'emplacement souhaité,
- l'ancienneté de la personne dans les halles pour un commerçant déjà présent intéressé par un changement d'étal,
- l'emplacement souhaité,
- la nature du commerce exercé,
- Une lettre de candidature accompagnée de tous documents présentant le descriptif du projet commercial du postulant permettant d'apprécier la qualité et la fiabilité de l'activité ainsi que les motivations et les références professionnelles.
- un descriptif de l'aménagement projeté de l'étal (plan, croquis, photos...)

La demande devra aussi être accompagnée **de tous les documents exigés (à jour)** ainsi qu'indiqué à l'article 6.3 du règlement des halles.

L'attribution de cet emplacement sera décidée après avis de la commission des halles de la ville de Mèze, conformément aux modalités définies à l'article 8 du règlement précité.

Toute question ou difficulté d'interprétation de la présente circulaire pourra faire l'objet d'interrogation à adresser à Madame Marie-Carmen GONZALEZ, Responsable du Service Commerce - Mairie
Annexe - Rue de la Cave Coopérative - Tel. : 04.67.51.64.58 ou 04.67.51.89.23, du lundi au vendredi de 9H30 à 12H00 et de 14H30 à 17H30.

Le Maire
Thierry BAEZA